

ZELANDE

REGLEMENTATION

La brochure (en français) jointe au permis de plongée Zélande, reprend les règles imposées par les autorités zélandaises.

REGLEMENTATION PARTICULIERE LIFRAS

1. Dragonne obligatoire.
2. Palanquées de deux plongeurs.
3. Scinder la plongée plutôt que de plonger à trois.

PERMIS (validité 5 ans)

1. Coût actuel : NLC 47,75
2. Permis temporaire : NLC 9,60 (pour 4 jours)
3. Duplicata du permis : NLG 23,90

Demandes à adresser à : DUIKSPORT
Post bus 6001 — 4330 LA MIDDELBURG
Zeeland – Nederland

Toutefois, les *paiements* (950 BEF) peuvent être effectués au compte suivant

000-1680581-56
Etats provinciaux de Zélande
4330 LA MIDDELBURG
Zeeland - Nederland

SECURITE

Une grande bouteille d'02 appartenant au club gantois MANTA se trouve en permanence au camping KLEIN STELLE, à WEMELDINGE.

Une bouteille d'02 appartenant au club gantois THALASSA se trouve au camping ZON EN ZEE (François BLOM, moniteur national, Tél.: 01131-1816)

NOTE IMPORTANTE

Bien qu'il ne soit pas interdit de plonger à 40 m et plus en Zélande et en mer du Nord, les plongées excédant cette profondeur, ne sont comptabilisées que comme plongées à 40 m pour ce qui concerne les plongées requises pour la présentation aux examens de moniteurs.

But: Ne pas encourager les plongeurs à prendre des risques supplémentaires en faisant des plongées à 50 m dans des endroits déjà dangereux et durs à des profondeurs normales.